



DÉCLARATION PRÉALABLE A LA CAPA DU 12 JUIN 2018

Nous aborderons 3 points dans cette déclaration liminaire : le paritarisme, le mouvement intra-académique et les menaces pesant sur CIO et les DRONISEP.

En effet, le 25 mai dernier, dans le cadre du chantier « dialogue social » de la concertation « Action Publique 2022 », le gouvernement a présenté aux organisations syndicales un projet de suppression du paritarisme. Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) ne seraient plus consultées pour les titularisations, les mutations, les promotions de grade ou d'échelon, ni sur une partie des sanctions disciplinaires. Les CHSCT, qui œuvrent actuellement en faveur de la sécurité et des conditions de travail de tous, comme de la qualité des services publics, sont aussi menacés par le même projet. **Au prétexte de rénover le dialogue social, le ministère entend se passer des élus du personnel.** C'est pourquoi les représentants de la FSU dénoncent vigoureusement ces choix et s'adressent à Monsieur le Recteur pour que notre opposition à ce projet et notre attachement au respect du paritarisme soient transmis au Ministère.

A l'issue du mouvement intra-académique ce sont **24 postes EDO et 11 postes EDA** qui resteront vacants dont 16 pour le seul département de la Charente. Nous continuons à demander la création de postes en nombre suffisant pour résorber la précarisation de la profession et arriver à une prise en charge ne dépassant pas 800 élèves.

Cette année, le premier mouvement des **PsyEN EDA** a été particulièrement difficile et peu

lisible pour les collègues désirant changer de poste. La mobilité a été freinée considérablement par l'obligation de faire des vœux établissement « circonscription » parfois très larges avec possibilité d'être muté sur des secteurs très étendus . Nous pointons ici l'inégalité entre les superficies de ces établissements allant de quelques communes rapprochées pour l'établissement « La Rochelle sud » jusqu'au tiers d'un département pour l'établissement « Confolens » par exemple.

De plus, lors de cette phase du mouvement, un télescopage du mouvement avec un redécoupage des circonscriptions en Charente et Charente Maritime a occasionné de multiples difficultés :

- Le périmètre de certaines circonscriptions a changé après la saisie des vœux,
- Des collègues ont appris qu'il devait participer au mouvement deux jours avant la fermeture du serveur ce que nous dénonçons fermement,
- A l'heure actuelle sur ces deux départements, certains secteurs d'intervention des psychologues ne sont toujours pas définis.

Devant cette incertitude et ce manque de lisibilité certains de nos collègues ont préféré reporter d'une année leur participation au mouvement, parfois au détriment de leur opportunité de mobilité. le droit à mutation est fortement remis en cause si la notion d'établissement est maintenue sur l'échelle de la circonscription. A terme, les territoires ruraux correspondants aux circonscriptions se videront de leurs psychologues titulaires.

C'est pourquoi l'année prochaine, le SNUipp, et le SNES revendiquent la prise en compte de l'école comme rattachement administratif, conformément à la réponse de madame Dubo, secrétaire de la direction générale des ressources humaines à un courrier du Snuipp national datée du 26 avril 2018.

La profession vit actuellement des heures sombres entre le projet de loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » et les annonces de fermetures de CIO.

Les intentions sont claires : il s'agit de transférer aux régions la compétence de l'information sur les formations et les métiers dispensée aux élèves, et l'accompagnement pour l'élaboration des projets d'orientation aux branches professionnelles afin d'imposer le service régional d'orientation (SPRO).

Des « guichets uniques » pourraient accueillir tout public sans distinguer le public scolaire de celui des salariés et demandeurs d'emploi, comme si la question de l'orientation était de même nature pour les adultes et les jeunes adolescents.

Si ces projets étaient mis en œuvre, l'accès à l'information dépendrait ainsi des priorités régionales au détriment d'une information nationale, gratuite, fiable et indépendante des groupes de pression. On pourrait voir très rapidement entrer des prestataires associatifs et privés dans les collèges et lycées en lieu et place des Psychologues de l'Éducation nationale qui pourtant sont chargés de l'aide à l'élaboration des projets scolaires et professionnels. Avec la disparition des CIO, place à la privatisation à très court terme de l'aide à l'orientation via les portails d'information régionaux et des organismes qu'ils promeuvent.

La FSU s'élève contre ces projets qui ne peuvent en l'état que renforcer les effets des inégalités sociales. Nous exigeons le maintien de tous les CIO au sein de l'Éducation Nationale, l'abandon du transfert des DRONISEP aux régions et la mise à disposition des personnels ainsi que le respect du statut et des missions des PsyEN EDO.